

Liens utiles :

>Liste des projets d'accueil de SVE en cours :

http://europa.eu/youth/vp/opportunity_list_en

>Base de données des organisations accréditées:

http://europa.eu/youth/evs_database

>Aide pour la rédaction d'un CV dans la langue de votre choix:

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/home>

>Témoignages de SVE

<http://www.volontaires.lu/sites/volontaires.lu/files/SVE-2011.pdf>

Infos et contacts

N'hésitez pas à nous contacter et à prendre rendez-vous pour une information personnalisée.

TERA- Maison de l'Europe de la Charente (TERA MDE 16)

Adresse : 5 chemin du halage 16000 ANGOULEME

Tél : 05.45.39.85.67

Email: tera.international@free.fr

Site web: www.tera-maison-europe-charente.eu

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h30

(Fermeture au mois d'août)

Partir à l'étranger... Pourquoi pas vous ?



Découvrez le...

Service

Volontaire Européen



Qu'est-ce que le SVE ?

Le SVE vous permet de partir comme volontaire dans un pays étranger durant 2 à 12 mois afin de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion professionnelle. Concrètement, le SVE permet de s'engager et de réaliser des missions d'intérêt général au sein d'une structure à but non lucratif (associations, collectivités, etc.)

Les missions du SVE

Ce sont des activités d'intérêt général dans divers domaines : art, culture, social, environnement, patrimoine, médias, information des jeunes, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, santé, économie solidaire, sport, diversité culturelle, avenir de l'Europe...

Attention : Il ne s'agit ni d'un stage, ni d'une formation, ni d'un emploi-jeune, ni d'un séjour linguistique ou touristique ! Pendant son séjour en SVE, le volontaire ne peut pas en même temps suivre des études ou occuper un emploi rémunéré à temps partiel.

Les pays participants

Les volontaires français ne peuvent pas faire de SVE en France, mais dans les autres pays participants :

- les 33 pays "programmes" :

Allemagne	Lituanie
Autriche	Luxembourg
Belgique	Macédoine
Bulgarie	Malte
Chypre	Monténégro
Croatie	Pays-Bas
Danemark	Pologne
Espagne	Portugal
Estonie	République Tchèque
Finlande	Roumanie
France	Royaume-Uni
Grèce	Slovaquie
Hongrie	Slovénie
Irlande	Suède
Islande	Suisse
Italie	Turquie
Lettonie	

Qui peut partir et à quelles conditions ?

Vous devez avoir entre 17 et 30 ans et être de nationalité d'un des pays participants. Aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est demandé.

Attention : Vous ne pouvez vous lancer dans un projet SVE qu'une seule fois : le SVE n'est pas renouvelable

Combien ça coûte ?

Le SVE est totalement gratuit pour tous volontaires. Les jeunes n'ont rien à déboursier. La Commission Européenne, qui gère et finance le programme, couvre parfaitement tous les aspects financiers des volontaires avec les organisations d'accueil et d'envoi. Les frais d'hébergement, de transport, de restauration, vos éventuels cours de langues, votre argent de poche (de 50 à 125 € par mois selon le pays) et la protection sociale sont pris en charge par les organismes d'accueil. La seule chose à payer est une contribution aux frais de voyage.

Le SVE est un programme gratuit mais non rémunéré.

Les délais à respecter

Entre 6 et 9 mois sont nécessaire entre le premier contact avec une organisation d'envoi et le départ effectif. Il faut donc s'y prendre assez tôt.

Attention : la structure d'envoi n'a que trois dates pour déposer la demande de subvention :

> Le **04/02/2015** pour les projets débutant entre le 01/05 et le 30/09/2015

> Le **30/04/ 2015** pour les projets débutant entre le 01/08 et le 31/12/ 2015

>Le **01/10/2015** pour les projets débutant entre le 01/01 et le **31/05/2016**

Les différentes étapes pour partir en SVE

> Etape 1 : Information

Le volontaire doit se faire connaître auprès d'une organisation d'envoi (ex : TERA MDE 16 en Poitou-Charentes) qui l'aidera à construire son projet d'accueil à l'étranger.

> Etape 2 : Choix d'un projet et un organisme d'accueil

La deuxième étape consiste pour vous à rechercher des structures d'accueil dans la base de données SVE (evs database). La recherche peut être ciblée par pays ou par thématique. Vous y trouverez également les projets d'accueil de SVE en cours publiés par les organisations d'accueil.

> Etape 3 : Candidature

La troisième étape est d'envoyer votre candidature aux organisations d'accueil de votre choix. Généralement, les documents demandés sont un CV et une lettre de motivation en anglais.

> Etape 4 : Sélection

Vous devez attendre les résultats de la sélection. L'organisation d'accueil choisit attentivement les volontaires sur la base de leur motivation.

> Etape 5 : Départ

Après la sélection de votre candidature, vous fixez les dates de départ et de retour avec les organisations d'envoi et d'accueil, vous signez les documents et nous nous occupons de tout. Il ne vous restera plus qu'à préparer vos bagages !